



Syndicat National de l'Éducation Physique
de l'Enseignement Public (FSU)

Paris, le 4 avril 2018

Monsieur Édouard GEFFRAY
Ministère de l'Éducation Nationale
DGRH B262
72, rue Regnault
75243 PARIS Cedex 13

Nréf. SGal/CH

Objet : note de service n°2018-003 du 15/01/2018 - Vacances de postes
Candidature à des emplois de Directeur National, Régional ou Départemental de l'UNSS année scolaire 2018-2019

Monsieur le Directeur,

Le SNEP-FSU vous a adressé un courrier le 02 février 2018 pour vous alerter sur la parution tardive de la note de service du 15/01/18.

Nous regrettons alors un calendrier devenu caduque, impliquant notamment l'impossibilité de fluidifier le mouvement « inter » des enseignants d'EPS au cas où des candidat-es affecté-es en établissement seraient recruté-es sur des postes de directeur/directrice de service UNSS départemental ou régional.

Nous regrettons également l'imprécision des modalités de recrutement et particulièrement ce que recouvraient les termes « suite donnée à leur candidature », information qui devait parvenir aux candidat-es au plus tard le 16 février 2018.

Sauf erreur de notre part, force est de constater qu'en date du 27 mars 2018, ni le calendrier de recrutement - *qu'il ait été ou non modifié suite à notre demande, par ailleurs restée sans réponse de votre part* -, ni l'information aux candidats sur la « suite donnée à la candidature » n'ont été respectés dans la majorité des académies. En effet, plusieurs candidat-es nous ont questionné parce qu'aucune réponse ne leur était apportée par les recteurs et rectrices des académies auprès desquels elles et ils avaient fait acte de candidature alors que la note de service du 15/01/18 précise que « Les dossiers sont examinés et classés par chaque recteur » et que « Les recteurs veilleront à informer les candidates ou les candidats de la suite donnée à leur candidature avant le 16 février 2018 ».

Vous conviendrez qu'il s'agit là de dysfonctionnements auxquels il s'avère nécessaire de remédier le plus rapidement possible.

Nous ne développerons pas ici les hypothèses qui pourraient être posées, eu égard au nombre restreint de candidatures sur ce type de postes, mais l'absence de réponses des autorités académiques à l'endroit des candidat-es, malgré un calendrier encadré par la note de service, ne saurait manquer d'être questionnée.

Nous considérons que l'information à donner aux candidat-es est une priorité indispensable et incontournable.

La parution des postes libérés par les candidat-es qui seraient recruté-es sur les sites académiques pour le mouvement « intra » est la deuxième priorité.

Nous vous demandons donc expressément d'intervenir auprès des autorités académiques concernées pour qu'elles :

- procèdent au recrutement si ce n'est déjà fait, ou qu'elles établissent un classement des dossiers pour les postes susceptibles d'être vacants
- informent les candidat-es des suites données à leur candidature (recrutement ou ordre de classement dans les candidatures retenues)
- et fassent paraître au mouvement « intra » (ou informent l'académie d'origine du/de la candidat-e), les postes qui seront rendus vacants par les candidat-es recruté-es sur un poste de directeur de service UNSS départemental ou régional.

Pour les postes vacants : AIX-MARSEILLE, DSD Alpes de Haute Provence ; AMIENS, DSD Oise ; CLERMONT-FERRAND, DSD Allier ; CRETEIL, DSD Seine et Marne ; MARTINIQUE, DSR ; ROUEN, DSDA Seine Maritime ; VERSAILLES, DSRA. D'après nos informations, les recrutements sont en cours mais certains entretiens seraient encore prévus.

Ces postes sont vacants au 01/09/18. Il n'y avait aucun doute sur la nécessité de recruter des candidat-es sur ces postes, d'autant que la majorité d'entre elles et eux semblaient répondre selon nous aux conditions de candidature précisées dans la note de service du 15/01/18.

Ces candidat-es doivent être informé-es au plus vite, ainsi que celles et ceux qui ne seraient pas retenu-es, conformément à la note de service.


Si la/le candidat-e recruté-e est issu-e de l'académie, il convient de faire paraître au mouvement « intra » le poste qu'elle/il occupe actuellement. Si elle ou il est issu-e d'une autre académie, cette académie doit être informée de façon à pouvoir faire paraître le poste au mouvement « intra » dans les mêmes délais.

Pour les postes susceptibles d'être vacants : Bordeaux, DSRA bordeaux ; NANTES, DSD Loire Atlantique ; PARIS, DSR et DSRA ; TOULOUSE, DSR ; VERSAILLES, DSD Yvelines. En dehors de l'académie de Versailles où nous savons que le recrutement est en cours, nous ne disposons pas d'éléments nous permettant de savoir si un classement des dossiers de candidature a été effectué.

Quel que soit le devenir de ces postes au 01/09/18, les candidat-es doivent recevoir un avis de classement de leur dossier sans attendre la confirmation ou non de la vacance du poste.

Enfin, nous tenons à dénoncer l'inégalité de traitement des candidat-es opérée entre les académies. Si dans certaines, les candidat-es ont pu avoir des entretiens, pour d'autres seul l'examen des dossiers de candidature a été mis en œuvre. D'autre part, certaines académies ont mis en place des commissions d'étude des dossiers réunissant divers acteurs du sport scolaire, notamment des directeurs de service UNSS, tandis que d'autres ont été très restreintes. Il nous semble que cet écueil peut être à l'origine des dysfonctionnements constatés, c'est pourquoi nous sollicitons un échange avec vos services pour faire évoluer les prochaines notes de service qui encadreront les modalités de recrutement.

Vous remerciant de l'attention que vous aurez portée à ce courrier et dans l'attente de réponses de votre part, recevez Monsieur le Directeur, nos salutations respectueuses.



Nathalie FRANCOIS
Secrétaire Nationale en charge du Sport Scolaire



Polo LEMONNIER
Secrétaire National en charge des Mutations

Copie à M. Lejeune, Directeur National Adjoint de l'UNSS